

Ma Commune Assure

La municipalité souhaite que le plus grand nombre de nos concitoyens puissent bénéficier d'une mutuelle collective, nous avons donc décidé de mettre en place le dispositif Ma Commune Assure afin de vous proposer ses garanties et tarifs.

- Vous ne bénéficiez pas d'une mutuelle collective ?
- Vous êtes à la retraite, vous êtes indépendant, étudiant, vous êtes peut-être sans emploi.
- Vous avez une mutuelle mais elle n'offre pas les garanties que vous souhaitez ou elle coûte trop cher ?

C'est pour répondre à cette attente et ce besoin d'équité que **Ma Commune Assure** a été développée.

Les avantages «Ma Commune Assure»

1. Grâce au regroupement de personnes que permet une commune, Ma Commune Assure vous garantit des tarifs et des taux de couverture plus intéressants
2. Vous avez le choix entre de nombreuses solutions selon vos besoins en santé
3. Les remboursements se font en 48h grâce à notre plateforme de gestion des remboursements
4. Vous pouvez nous contacter par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 18h au numéro suivant : 0 810 810 266
5. Vous pouvez aussi contacter le représentant local au sein de votre commune
6. Pas de questionnaire de santé
7. Nous avons des contrats spécifiquement adaptés aux bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé proposée par votre commune
8. Tout le monde peut bénéficier de l'offre Ma Commune Assure et les avantages sont les mêmes quel que soit votre statut.

L'agent d'assurance, Mme AUGAIS, assurera deux permanences en mairie

Mardi 24 septembre de 9 h 30 à 12 h 00

Samedi 5 octobre de 10 h 00 à 12 h 00

Vous pouvez venir sans rendez-vous, mais nous vous conseillons de téléphoner à la mairie au 05 45 66 67 63 (Mme POMMIER Nathalie) pour informer de votre venue, afin que nous puissions établir une liste pour l'assureur

